

Intercongrès RT 6 Association française de sociologie "Solidarités à l'épreuve des crises",
Centre Pierre Naville, Université d'Evry-Val-d'Essonne, Evry, 11-12 janvier 2011

Supranationalisation des normes et stabilité des économies traditionnelles : des dynamiques instables ?

Le cas du Karnataka Child Labour Project.

Pierrick Martin, Doctorant LEPH, Université de Grenoble
pierrick.martin@upmf-grenoble.fr

Selon l'Organisation Internationale du Travail, le travail des enfants définit les individus de moins de 12 ans économiquement actifs, de 12 à 14 ans exerçant une activité économique de plus de quelques heures par semaine et contraignant l'assiduité scolaire et enfin ceux de 15 à 17 ans réalisant une activité dangereuse¹. Ce phénomène concerne 215 millions d'individus âgés de cinq à dix-sept ans de par le monde, soit près d'un enfant sur sept en 2010. Plus des deux tiers des enfants travailleurs dans le monde travaillent dans le secteur primaire, souvent en appui aux travaux des parents. Ce phénomène connaît une légère décrue depuis 2005, néanmoins moins prononcée que celle connue durant les cinq premières années du millénaire. Le repli est sensible pour les individus âgés de moins de 15 ans. En revanche, il connaît une croissance relativement importante pour les enfants de 15 ans et plus (Organisation Internationale du Travail, 2010).

En Inde, ce phénomène concerne 9 millions d'individus de moins de quinze ans en 2005 selon les données du National Sample Survey. En plus de ces 9 millions identifiés, les données officielles dénombrent 43 millions de « *Nowhere children* », c'est-à-dire des enfants ni scolarisés ni recensés comme travailleurs². Le chiffre connaît une relative baisse depuis 2001, après avoir sensiblement augmenté entre 1991 et 2001. Selon les estimations, entre 82% et 95% des enfants travailleurs agissent dans l'Inde rurale (Lieten, 2002) (*Magnitude of child labour in India. An analysis of official sources of Data (Draft)*., sans date). Au sein du seul Etat du Karnataka, le travail des enfants concerne 822 665 individus en 2001, soit 6, 3% des

¹ Le caractère dangereux est apprécié différemment selon les pays étudiés.

² Et qui le sont pourtant dans une immense majorité des cas.

enfants du Karnataka. Il est concentré à plus de 91% dans les espaces ruraux de l'Etat. Au sein des districts ruraux de Bidar et Chamarajanagar, une étude qualitative considère qu'environ un tiers des enfants travaillent (Rajashekar, Manjula, Suchitra, & Sanjiv Kumar, 2007).

La surreprésentation du travail des enfants dans les espaces ruraux est indissociable du fort dualisme de l'économie indienne, qui oppose une Inde rurale (définie comme la *Bharat*) et une Inde urbaine, l'*India*. La première abrite 70% de la population indienne ; les mécanismes de coordination des agents sont fortement conditionnés par des déterminants sociaux comme la caste, l'âge ou la religion. Le secteur primaire occupe 80% des emplois (Harris-White & Nandini, 2001). La seconde représente moins de 30% de la population mais plus de 75% du PIB ; elle concentre l'ensemble des activités économiques modernes et dynamiques indiennes. Cette segmentation spatiale de l'économie est accrue par le processus d'ouverture économique contemporain initié en 1991 (Milbert, 2001).

L'ouverture économique a été accompagnée d'un renouvellement des politiques publiques indiennes. Dans le champ des politiques à l'égard du travail des enfants, elles évoluent dans le sens d'une stratégie « régulationniste » à une démarche « abolitionniste ». L'approche « régulationniste » réintroduit le phénomène dans l'environnement socioculturel de l'enfant et souhaite protéger des excès ; cette approche est soutenue par les enfants dans le cadre du Mouvement Internationale des Enfants et Adolescents travailleurs. L'approche « abolitionniste » considère que l'activité économique nuit à l'accomplissement personnel des enfants ; cette démarche est défendue principalement par les Organisations Internationales et de quelques ONG parmi les plus importantes (Bourdillon, 2006).

La cooccurrence entre la réorientation des politiques sociales et le renouvellement de la stratégie économique indienne nous incite à interroger l'influence de ces politiques sociales sur la dynamique économique indienne. Nous nous concentrons plus spécifiquement sur

l'impact de ces politiques d'éradication du travail des enfants sur la dynamique des espaces ruraux. Au regard des déterminants sociaux de caste et de religion qui conditionnent l'accès à l'emploi dans les espaces ruraux indiens, nous démontrons que la norme éducative et technique jointe aux politiques d'éradication du travail des enfants initiée à la suite de la marchandisation des politiques sociales indiennes est inadaptée aux caractéristiques socio-productives de l'économie rurale indienne contemporaine. S'en suit une déstabilisation des systèmes socioéconomiques ruraux indiens.

Pour ce faire, trois points structurent notre communication. Le premier présente les politiques promues par l'OIT de lutte contre le travail des enfants. Il met en évidence que la position abolitionniste s'analyse comme une tentative de normalisation internationale du travail. Le second analyse la dynamique de l'Etat indien depuis 1991. Il est démontré que l'ouverture économique indienne a restructuré les politiques sociales nationales. Le Karnataka Child Labour Project nous semble révélateur de la dynamique des politiques sociales indiennes. Enfin, le troisième point étudie l'incidence de ces politiques sociales sur l'économie rurale indienne. Il prétend que les politiques sociales promues construisent des structures sociales inadaptées à l'économie agricole et rurale indienne actuelle.

1. Les politiques abolitionnistes de l'OIT : vers une régulation internationale du travail

Dès sa création en 1919, l'Organisation Internationale du Travail milite pour l'éradication du travail des enfants. La pérennité du phénomène a néanmoins nécessité la création en 1992 d'un programme spécifique à l'endroit du travail des enfants, *l'International Programme on the Elimination of Child Labour*. Ce programme s'associe aux conventions 138 et 182 de l'OIT qui aspirent à éradiquer ce phénomène. Pourtant, loin d'être perçu comme une atteinte à leurs personnes, le travail est considéré par une majorité de ces enfants travailleurs comme une opportunité économique et/ ou une obligation sociale ; le travail étant ainsi dans certaines sociétés un rite de passage à l'âge adulte. Le dessein de ce paragraphe est d'expliquer cet

apparent paradoxe. Il est démontré que les politiques abolitionnistes promues par l'OIT s'analysent comme une volonté de réglementer le travail au niveau international par la construction d'un « concept normatif universel » (Bourdillon, 2006). Ceci peut créer des contestations au niveau national.

Basu et Van développent une approche de l'économie du travail des enfants à équilibres multiples (Basu & Van, 1998). Critiquant les démarches de boycott qui aboutissent à un déplacement sectoriel du travail des enfants, les auteurs distinguent deux situations possibles issues de l'interdiction du phénomène. Une première dans laquelle la pérennité du travail des enfants se justifie, car elle offre un complément de revenu utile aux ménages. Une seconde dans laquelle la baisse de l'offre de travail impulsée par l'éradication du travail des enfants aboutit à une augmentation des salaires. Ce faisant, les parents disposent de revenus supérieurs à leurs rémunérations antérieures et évitent à leurs enfants de travailler. A partir de ses travaux, Basu nourrit une réflexion sur les normes supranationales à mettre en place à partir du modèle qu'il a initialement développé (Basu, 1999). Il met en évidence que la promotion de normes éradicatrices peut être dans certaines conditions favorable tant aux pays les plus économiquement développés qu'aux pays les moins avancés.

Cette hypothèse selon laquelle la normalisation supranationale du travail peut être favorable tant aux pays du Nord qu'à ceux du Sud est reprise par l'OIT. Ainsi, l'OIT déclare-t-elle qu'outre l'indignité d'avoir recours économiquement à des enfants, le non respect des normes supranationales peut créer une spirale déflationniste pour l'ensemble des salariés mondiaux³. En d'autres termes, éradiquer le travail des enfants protège directement les enfants, mais aussi l'ensemble des salariés internationaux (Organisation Internationale du Travail, 2009). Cette exigence est d'autant plus importante en ces temps de « vache maigre » pour l'économie

³ Cet argument est par ailleurs souligné par le personnel de l'OIT que nous avons rencontré dans le cadre d'entretiens non directifs.

internationale ; en effet, une concurrence généralisée par les salaires pourrait conduire à une spirale économique déflationniste.

Deux conventions internationales sur le « fléau »⁴ du travail des enfants ont alors été promues: les conventions 138 et 182. La convention 138 date de 1973 ; elle interdit le travail des enfants de moins de 18 ans, mais tolère dans certains cas l'activité économique des adolescents âgés entre 16 et 18 ans. Elle est le centre de gravité des actions développées par l'OIT à l'égard du travail des enfants. La convention 182 est adoptée en 1999 ; elle légifère les « pires formes de travail des enfants » en les interdisant. En outre, l'OIT a fortement soutenu et encouragé les Etats à ratifier la Convention Internationale sur les Droits de l'Enfant, adoptée par les Nations-Unies en 1989. Par ailleurs, l'OIT a créé en 1992 l'IPEC. Ce programme s'inscrit explicitement dans l'approche abolitionniste ; le dessein attendu est d'éradiquer le phénomène du travail des enfants.

Le document de l'OIT de 2006 « La fin du travail des enfants : un objectif à notre portée » encourage à décupler l'effort budgétaire et politique afin d'éradiquer ce phénomène. Le secteur primaire et l'économie domestique autrefois implicitement écartés par les programmes de nombreux gouvernements nationaux sont devenus de nouvelles cibles. Par ailleurs, l'OIT soutient les démarches citoyennes en faveur d'un commerce équitable et de labellisation éthique. Ces initiatives sont en outre encouragées par les Nations-Unies ; l'éradication du travail des enfants étant un objectif implicite des objectifs du Millénaire pour le développement. De même, la Banque Mondiale encourage l'éradication de ce phénomène dans le cadre de promotions de clauses sociales du commerce international depuis le milieu de la décennie 1990. Ces objectifs témoignent d'un important consensus au sein des Organisations Internationales à l'égard de ces objectifs d'éradication du travail des enfants.

⁴ Fléau est un terme récurrent dans les textes de l'OIT, tout comme l'ensemble d'une sémantique médicale.

Pourtant, ces restrictions sont régulièrement perçues par les pays du Sud comme des mécanismes protectionnistes de la part des pays du Nord. Cette suspicion de protectionnisme est accrue par l'analyse de l'évolution du financement de l'IPEC. En effet, ce programme est dans son immense majorité financé par les organisations politiques du Nord, et principalement par les Etats-Unis et l'Union Européenne. S'en suit une pression grandissante à l'égard des pays du Sud réticents à promouvoir des politiques spécifiques à l'endroit du travail des enfants, par la menace de sanctions financières (Organisation Internationale du Travail, 2006). Par ailleurs, ces restrictions peuvent aboutir involontairement à des fortes perturbations des systèmes socioéconomiques des pays du Sud. L'immense vague de licenciements d'enfants au Bangladesh (estimés entre 60 000 et 70 000) à la suite de l'amendement de Harkin Bill en 1992 visant à interdire les importations états-uniennes de biens ayant eu recours à des enfants est un cas tristement célèbre. En effet, ces licenciements ont accru les difficultés économiques de ces enfants sans changer fondamentalement les stratégies des entreprises sous-traitantes. Cet exemple illustre les risques majeurs de perturbation des systèmes socioéconomiques impulsés par les clauses sociales.

En outre, des critiques sont régulièrement adressées aux deux hypothèses du modèle de Basu et Van. Les premières contestent l'hypothèse selon laquelle le travail des enfants est motivé uniquement pour des déterminants monétaires. Le caractère ethnocentré de cette hypothèse est évident dans une société castée. Rappelons par ailleurs que dans de nombreuses sociétés premières, le travail est un rite de passage à l'âge adulte. Enfin, il peut être une protection à l'égard d'autres dangers considérés comme plus graves, comme le viol pour les jeunes filles ; la proximité de leurs parents leur permet en effet de réduire la probabilité d'agressions. La seconde critique questionne l'hypothèse selon laquelle le travail des enfants est un substitut aux travaux des parents. Bhukuth et Ballet contestent cette hypothèse dans l'Inde rurale au sein de laquelle les activités économiques des enfants sont complémentaires de celles de leurs

parents. Les activités des enfants peuvent s'avérer un utile complément afin d'accroître la productivité familiale et réduire la probabilité d'être contraint à un travail sur gage (Bhukuth & Ballet, 2006).

Enfin, les partisans d'une approche « régulationniste » du travail des enfants insistent sur le fait que la majorité des enfants travailleurs œuvre dans l'économie traditionnelle, le plus souvent dans le secteur primaire. Dès lors, leur emploi s'inscrit dans des mécanismes traditionnels, éloignés de l'économie internationale. Interdire ce phénomène aboutit alors à de fortes perturbations sur la dynamique des systèmes socioéconomiques traditionnels (Bonnet, 2001) (Invernizzi, 2003).

La réglementation du phénomène du travail des enfants est au carrefour de régulations nationales et supranationales. En effet, bien que les politiques demeurent le plus souvent à un niveau national, il est impossible de distinguer les deux espaces de régulation. Cette confusion des espaces est symbolisée par les programmes nationaux encouragés par l'OIT et la Banque Mondiale qui ambitionnent explicitement l'éradication du travail des enfants. La position de l'OIT s'analyse alors comme une position normative aux motifs politiques et économiques. A l'inverse, les décideurs politiques nationaux s'avèrent parfois réticents à ces politiques en raison de leur prétention universaliste. La promotion d'une norme de travail supranationale, même « éthique », affecte ainsi différemment les espaces économiques.

2. Dynamiques de l'Etat indien : l'exemple des politiques à l'égard du travail des enfants

Dès l'indépendance, le travail des enfants est légiféré par les autorités indiennes. Ainsi, l'*Industrial Disputes Act* de 1947 et le *Factory Act* en 1948 interdisent-ils l'emploi des individus de moins de 14 ans au sein des industries. Ces dispositions s'associent à un enseignement obligatoire pour tous les enfants de moins de 14 ans. Ces lois promeuvent ainsi

une tolérance implicite à l'égard du travail des enfants dans la sphère domestique et le secteur primaire. Néanmoins, la pérennité du phénomène a encouragé des initiatives d'ONG indiennes comme *The Concerned for Working Children*, *Don Bosco* ou *Bachpan Bachao Andolan* au début des années 1980. De cette mobilisation naît le *Child Labour (Regulation and Prohibition) Act*, fondé sur une dissociation du travail des enfants, entre une activité dangereuse à interdire, et une activité économique à encadrer.

Ces dispositifs sont profondément renouvelés en marge de l'ouverture économique indienne. L'ouverture économique indienne s'est en effet associée à une réorientation des formes de l'Etat impulsée par un double processus de décentralisation politique et de désengagement financier. Une forme de l'Etat définit les régularités inter-temporelles observées dans la conduite des politiques économiques, sociales et fiscales centrées sur des groupes sociaux spécifiques. Cette nouvelle forme de l'Etat renouvelle le contenu normatif des politiques sociales des Etats, au profit d'une influence croissante des agents supranationaux. Dans le champ du travail des enfants, ceci aboutit à la réorientation vers une stratégie abolitionniste, alors même que l'Union indienne n'a ratifié aucune des deux conventions de l'OIT concernant le travail des enfants. Le Karnataka Child Labour Projet nous semble révélateur de cette dynamique⁵.

La restauration des *Panchayats* (communautés administratives villageoises) et le pouvoir croissant dévolu aux Etats fédérés par les 73^{ème} et 74^{ème} amendements constitutionnels décentralisent le système politique indien. Ce processus s'associe à une baisse de 25% des transferts financiers de l'Etat central vers les Etats fédérés, qui contraint l'autonomie

⁵ L'histoire est souvent ironique ; les débats à l'égard du travail des enfants nous en offrent une nouvelle preuve. La première mesure d'encadrement juridique du travail en Inde remonte à 1881, durant la période du *Raj Britannique*. Elles sont encouragées par le lobby des industriels textiles du Nord Angleterre qui protestaient contre l'absence de législation du travail en Inde, source d'un avantage comparatif indu. Le *First Factory Act* interdit alors le travail des enfants de moins de sept ans, et restreint le nombre d'heures travaillées des individus de moins de douze ans.

budgetaire des Etats. Dès lors, en raison de l'asymétrie fiscale consubstantielle à la constitution indienne, les organisations politiques locales recourent à une externalisation des services publics auprès d'agents privés nationaux et internationaux (Ruet, 2005). Cette dynamique est rendue possible par l'évolution des politiques indiennes à l'égard des fonds privés. Ainsi, l'assouplissement progressif du *Foreign Exchange Regulation Act*, puis son remplacement par le moins contraignant *Foreign Exchange Management Act* en 2000 permet-il aux Etats fédérés d'avoir un accès direct aux investissements étrangers⁶.

Dans le cadre des politiques sociales, l'effet ciseau exercé par la baisse substantielle des ressources fiscales d'une part et l'exigence croissante de protection sociale d'autre part encourage les Etats indiens à recourir aux ONG dans la livraison des services sociaux, sanitaires et éducatifs principalement (Berman, 1998)(Urvashi Sadhwani, 2003). Cette dynamique est aisément perceptible dans le cas de la fourniture des services médicaux et éducatifs, au sein desquels les agents privés supplantent les organisations publiques. Les ONG nationales et internationales sont ainsi les premières interlocutrices sociales pour les indiens ruraux. Cette dynamique aboutit à une délégitimation sociale des organisations publiques au profit des organisations privées, principalement supranationales (Mathiyazhagan, 2003).

Ces ONG sont autonomes à l'égard des pouvoirs politiques. Elles initient alors de nombreux projets dans les champs sociaux, médicaux et environnementaux. Les normes que ces agents véhiculent sont parfois en rupture forte avec les normes publiques antérieures. Ainsi, les ONG ont-elles œuvré à la prise de conscience politique à l'égard de la pandémie du Sida dans l'Etat du Tamil Nadu. Leur action a alors profondément renouvelé les politiques publiques d'une stratégie de déni et de stigmatisation de groupes sociaux jugés responsables de la pandémie à un accompagnement des malades (Bourdier, 1999).

⁶ L'Andhra Pradesh et le Karnataka sont des particulièrement révélateurs de la dynamique de l'Etat indien ; l'externalisation des politiques publiques y est perçu comme un élément incontournable de la gouvernance publique (Kennedy, 2005) (Smitha & Sangita, 2008).

De la même manière, dans l'Etat du Karnataka, la question du travail des enfants a fait l'objet d'une initiative conjointe d'ONG, de l'UNESCO et de l'OIT dans le district de Magadi, qualifiée par nombre de participants de « success story »⁷. Ce programme, associé au lobbying médiatique et politique d'ONG telles que *The Concerned for Working Children* et *Jeevika* a contribué à faire de la question du travail des enfants une thématique politique centrale. Ainsi, à la suite de ces initiatives, la question du travail des enfants, auparavant ignorée, est devenue une thématique régulièrement évoquée au sein du parlement du Karnataka de la part du Parti du Congrès, du Bharatiya Janata Party et du Janata Dal (Vasudeva, Satish, Ananth, & Nagaveni, 2007)⁸.

Le Karnataka Child Labour Project est alors initié par le gouvernement de l'Etat du Karnataka en 2001 afin d'éradiquer le phénomène de l'Etat du Karnataka à l'horizon 2005. Le KCLP est réalisé conjointement par les ONG, les acteurs publics locaux et les OI. Il est soutenu financièrement par l'IPEC, par la voie d'un financement exceptionnel de l'Etat italien. Ce programme crée 40 *bridge schools* pouvant accueillir chacune cinquante enfants. Chacune de ces *bridge schools* est gérée par une ONG. Les *bridge schools* sont des écoles non formelles, qui promeuvent une formation supposée adaptée aux caractéristiques psychologiques des enfants travailleurs. Ces dispositifs sont encouragés dans le cadre de l'IPEC et par l'UNESCO à la suite de la conférence de Jontien en 1991. Ils se substituent aux dispositifs publics indiens du *Child Labour Act*.

Contraint par des dynamiques budgétaires et sociales opposées, le gouvernement du Karnataka réalise un recours chronique aux organisations privées dans le cadre de sa gouvernance publique. Cette dynamique renouvelle les formes et les objectifs des politiques

⁷ L'Inde fait partie en compagnie du Brésil, de l'Indonésie, du Kenya, de la Thaïlande et de la Turquie des 6 premiers pays ayant adhéré à l'IPEC dès 1992, soit un après l'ouverture économique indienne.

⁸ Pour une présentation de l'activisme des ONG indiennes dans les missions de lutte contre le travail des enfants, lire : (Sanghera, 2009).

sociales de l'Etat. Ainsi, les politiques à l'égard du travail des enfants ont-elles évolué dans le sens d'une approche « régulationniste » symbolisée par le *Child Labour Act* à une stratégie « abolitionniste » encouragée par l'OIT et différentes ONG occidentales, comme *Action Aid India* ou le *Comité Catholique*. Le contenu normatif des politiques sociales à l'endroit du travail des enfants apparaît fortement repositionné à la suite de l'ouverture économique indienne.

3. Dynamiques de l'Etat indien : le KCLP révélateur de l'inadaptation des normes supranationales

L'ouverture économique indienne a précipité la construction d'une nouvelle forme de l'Etat. En son sein, les ONG et les Organisations Internationales ont un rôle grandissant. Ces agents renouvellent les politiques sociales développées par les administrations indiennes. Dans le cadre des politiques du Karnataka à l'endroit du travail des enfants, l'influence des ONG et de l'OIT est manifeste. Considérant l'influence des politiques sociales dans la construction des structures sociales adaptées aux dynamiques économiques, il convient alors d'interroger l'incidence de ces politiques sur la dynamique de l'économie rurale indienne. Les normes abolitionnistes promues apparaissent inadaptées aux systèmes économiques traditionnels indiens, au sein desquels les opportunités d'emploi sont largement contraintes par des déterminants sociaux héréditaires comme la caste ou la religion.

Fidèle à l'approche de l'OIT développée dans son rapport de 2006, le *Karnataka Child Labour Project* adopte l'hypothèse selon laquelle le meilleur mécanisme de lutte contre le travail des enfants est d'encourager l'assiduité scolaire des enfants⁹. Ce programme promeut alors un système éducatif au sein duquel la présence à l'école est récompensée par l'achat de

⁹ Une hypothèse par ailleurs discutée (lire par exemple (Bourdillon, 2006) (Bonnet & Schlemmer, 2009)) qui est née de l'exemple français. Le caractère ethnocentré apparaît aussi dans les politiques de lutte contre ce phénomène. Ainsi, près de 50% des enfants travailleurs sont-ils scolarisés.

matériels scolaires aux enfants, le financement de leurs études, le logement et l'assurance de bénéficier de trois repas quotidiens. Ce programme assure une formation aux enfants travailleurs afin que ces derniers aient l'opportunité d'accéder à des emplois plus valorisants d'une part et qu'ils puissent jouer leur rôle de citoyen d'autre part. Dès lors, les *bridge schools* promeuvent un enseignement fondé sur l'éducation civique, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture de l'anglais. A l'inverse, ces formations délaissent l'apprentissage technique.

Au cours des entretiens réalisés auprès des organisations actives dans le Karnataka à la lutte contre le travail des enfants, cette focalisation sur l'enseignement général est régulièrement critiquée¹⁰. Ainsi, une ONG aussi célèbre que *The Concerned for Working Children* mondialement réputée pour la qualité de ses programmes en faveur des enfants travailleurs ne souhaite-t-elle pas participer à ce programme, alors même que cette organisation a été créée à Bangalore en 1985. La directrice de *The Concerned* estime que cette norme n'est pas applicable en l'état à des enfants fortement affectés par leurs origines sociales et économiques¹¹. Dans leur ensemble, les entretiens effectués à l'automne 2008 auprès des participants de ce programme confirment l'enquête réalisée conjointement par l'OIT et l'ISEC selon laquelle les formations ne satisfont pas les besoins de nombreuses populations spécifiques, tout particulièrement les populations rurales (Rajashekar et al., 2007).

Cette hypothèse est développée par Bhukuth et Guérin. Les auteurs mettent en évidence que les formations proposées sont inadaptées aux compétences techniques exigées par l'industrie de la briqueterie dans le Tamil Nadu, Etat voisin du Karnataka, à laquelle est destinée une majorité d'enfants des *Scheduled Casts* et des *Scheduled Tribes*. En effet, l'accès à l'emploi qualifié est restreint par leur appartenance de caste. La fuite du système scolaire apparaît alors

¹⁰ Remarquons néanmoins que certaines ONG rencontrées ne suivent pas à la lettre les formations proposées, l'absence de formation technique étant jugée handicapante par la suite pour l'enfant. L'exemple de Don Bosco est de ce point de vue révélateur.

¹¹ Une autre critique récurrente consiste dans la volonté d'interner les enfants. Ainsi, le fait d'interner les enfants est-il une source d'incompréhension, qui encourage de nombreux enfants à préférer ne pas aller à l'école.

comme un phénomène réfléchi qui s'inscrit au sein de structures socioéconomiques traditionnelles (Bhukuth & Guerin, 2005). En effet, pourquoi un ménage se priverait-il à court terme d'une aide économique (monétarisée ou non) s'il sait que le devenir professionnel à long terme de son/ses enfants est contraint par des déterminants socioculturels ?

Ce résultat s'explique par l'influence très forte des mécanismes de discrimination traditionnelle dans l'accès à l'emploi en Inde rurale. En effet, le marché rural du travail est fortement segmenté par des déterminants sociaux, qu'ils soient liés à l'âge, la religion, la caste ou encore le genre (Harris-White & Nandini, 2001) (Harriss-White, 2003) (Lachaier & Clémentin-Ojha, 2008), comme en témoigne la surreprésentation des enfants des *Scheduled casts*, des musulmans et des *Scheduled Tribes* dans l'effectif de child labourers dans les districts de Bidar et Chamarajanagar. Ceci aboutit à un désintérêt de ces ménages pour le système scolaire. Ainsi, plus de 50% des enfants des *Scheduled Casts* et *Tribes* n'ont-ils jamais fréquenté le système scolaire formel au sein de ces districts (Rajashekar et al., 2007).

Il convient alors de contester les approches qui se focalisent sur la pauvreté monétaire des ménages comme déterminant premier au travail des enfants. Selon les données fournies par Rajashekar et al., seuls un tiers des enfants travailleurs récupèrent un revenu monétaire de leurs activités. La majorité des travailleurs agit dans les exploitations agricoles familiales. Dès lors, puisque près des deux-tiers des *Scheduled casts* et des *Schedules Tribes* cultivent leurs lopins de terre, ces enfants travaillent en appui aux activités familiales pour lesquelles les formations générales et citoyennes n'ont qu'un intérêt limité.

Les politiques éducatives promues par la nouvelle forme de l'Etat indien témoignent d'un paradoxe saisissant : alors qu'elles ciblent une catégorie spécifique de la population indienne, les normes promues par ces dispositifs sont largement inadaptées à leurs caractéristiques socioéconomiques. Ce hiatus entre les normes éducatives et les caractéristiques productives de l'économie rurale et traditionnelle indienne encourage les familles à ne pas envoyer leurs

enfants dans des écoles jugées inadaptées à leur futur professionnel. Cet écart semble expliquer les retards successifs pris par les objectifs d'éradication du travail des enfants de l'Etat du Karnataka¹²¹³.

Conclusion

Le processus d'ouverture économique indien a été accompagné par une réorientation des formes de l'Etat indien. Ce dernier octroie une importance grandissante aux Etats fédérés dans la conduite de leurs politiques sociales, mais dans le contexte d'un environnement budgétaire contraint. Les Etats recourent alors de manière active aux agents privés nationaux et/ ou supranationaux dans la livraison des services publics. Parmi les secteurs sociaux, cette externalisation se réalise principalement à l'égard des ONG. L'influence des agents privés et supranationaux renouvelle le contenu normatif des politiques sociales ; l'exemple du KCLP est révélateur de cette dynamique. Il traduit en effet une orientation vers une stratégie abolitionniste des politiques indiennes à l'égard du travail des enfants.

La norme de travail de ces programmes est caractérisée par une dialectique spatiale. En effet, elle tend à réguler les marchés nationaux du travail par la promotion d'un « concept normatif universel ». A l'inverse, la stratégie abolitionniste adoptée est inadaptée à la structure socioéconomique du marché rural du travail indien. En effet, celui-ci est fortement déterminé par des segments sociaux liés à l'âge, le sexe ou la religion. Dès lors, les politiques sociales abolitionnistes, caractérisées par un intéressement économique et alimentaire à l'assiduité scolaire, construisent des structures sociales inadaptées aux besoins de l'économie rurale

¹² Ces objectifs ont été une première fois repoussés en 2005 et en 2007. Ils s'accompagnent d'une augmentation tendancielle de « nowhere children ».

¹³ Ces résultats sont cohérents de ceux de Patnaik qui mettent en évidence que les politiques publiques indiennes depuis 1991 se réalisent au détriment de la dynamique de l'économie rurale, qui concerne rappelons-le plus de 70% de la population indienne (Patnaik, 2006) . En effet, les subventions publiques au secteur primaire ont été au fondement de la stratégie économique indienne de l'époque du *Licence Raj*. Leur réorientation à destination des zones urbaines déstabilise les systèmes socioéconomiques indiens ruraux. Il apparaît alors que la dynamique de l'Etat née de l'ouverture économique indienne, et dont les politiques d'éradication du travail des enfants sont un exemple révélateur, participe à la déstabilisation des systèmes socioéconomiques ruraux indiens.

indienne. Citant Touraine, nous pouvons alors considérer que les politiques d'éradication du travail des enfants promues sont révélatrices d'un « repli sur un universalisme abstrait dont le discours est noble mais (qui) rend de plus en plus mal compte des réalités et des conduites sociales » (Touraine, 1997).

Bibliographie

Basu, K. (1999). Child Labor: Cause, Consequence, and Cure, with Remarks on International Labor Standards. *Journal of Economic Literature*, 37(3), 1083-1119.

Basu, K., & Van, P. H. (1998). The Economics of Child Labor. *The American Economic Review*, 88(3), 412-427.

Berman, P. A. (1998). Rethinking health care systems: Private health care provision in India. *World Development*, 26(8), 1463-1479. doi:10.1016/S0305-750X(98)00059-X

Bhukuth, A., & Ballet, J. (2006). Is child labour a substitute for adult labour? A case study of brick kiln workers in Tamil Nadu, india. *International Journal of Social Economics*, 33(8), 594-600.

Bhukuth, A., & Guerin, I. (2005). Quelle éducation pour les enfants travailleurs dans l'industrie de la briqueterie en Inde ? *Mondes en développement*, 132(4), 101. doi:10.3917/med.132.0101

Bonnet, M. (2001). Que penser du travail des enfants ? *Etudes*, 394(4), 455-464.

Bonnet, M., & Schlemmer, B. (2009). Aperçus sur le travail des enfants. *Mondes en développement*, 146(2), 11. doi:10.3917/med.146.0011

Bourdier, F. (1999). ONG et puissances publiques dans la lutte contre le sida en inde: enjeux et répercussions sociopolitiques. Dans *Le sida des autres. Constructions locales et internationales de la maladie*, Cahiers des sciences humaines (Autrepart., p. 184). édition de l'Aube, IRD.

Bourdillon, M. (2006). Children and Work: A review of current literature and debates. *Development and Change*, 37(6), 1201-1226.

Harriss-White, B. (2003). *India working*. Cambridge University Press.

Harris-White, B., & Nandini, G. (2001). Mapping India's World of Unorganised labour. *Socialist Register*, vol. 37(1), 89-118.

Invernizzi, A. (2003). Des enfants libérés de l'exploitation ou des enfants travailleurs doublement discriminés ? *Déviante et Société*, 27(4), 459. doi:10.3917/ds.274.0459

Kennedy, L. (2005). Décentralisation et rééquilibrage en faveur des régions en Inde. L'exemple de l'Andhra Pradesh. *Tiers-Monde*, 46(181), 141-165. doi:10.3406/tiers.2005.5557

Lachaiet, P., & Clémentin-Ojha, C. (2008). *Divines richesses : religion et économie en monde marchand indien*. Études thématiques (Paris. 1994), ISSN 1269-8067 ; 21 (Vol 1-1). Paris: Ecole française d'Extrême-Orient.

Lieten, G. K. (2002). Child Labour in India: Disentangling Essence and Solutions. *Economic and Political Weekly*, 37(52), 5190-5195.

Magnitude of child labour in India. An analysis of official sources of Data (Draft). (rapport du gouvernement indien). (sans date). (p. 36p.).

Mathiyazhagan, M. K. (2003). People's Choice of Health Care Provider: Policy Options for Rural Karnataka in India. *Journal of Health Management*, 5(1), 111-137. doi:10.1177/097206340300500106

Milbert, I. (2001). Les villes indiennes au cœur de la libéralisation de l'économie. *Tiers-Monde*, 42(165), 175-187. doi:10.3406/tiers.2001.1474

Organisation Internationale du Travail. (2006). La fin du travail des enfants: un objectif à notre portée. OIT.

Organisation Internationale du Travail. (2009). *Surmonter la crise: Un pacte mondial pour*

l'emploi. (p. 36p.). Genève: OIT.

Organisation Internationale du Travail. (2010, Mai 7). Le point sur le travail des enfants 2010.

Publication, . Retrouvé Octobre 27, 2010, de

http://www.ilo.org/global/What_we_do/Publications/lang--fr/docName--

WCMS_126686/index.htm

Patnaik, P. (2006). La crise dans les campagnes indiennes. *Revue Tiers-Monde*, (186), 421-432.

Rajashekar, D., Manjula, R., Suchitra, J., & Sanjiv Kumar. (2007). *Child Labour in Bidar and Chamarajanagar Districts. A status report and ways forward.* (International Labour Organisation.). Bangalore, India.

Ruet, J. (2005). Réformes et modèles de développement en Inde. Une réponse privée à la crise du secteur public ? Reforms and Development Models in India. Could the Private Sector Help to Solve the Crisis in the Public Sector? *Futuribles*, (310), 18 pages. doi:10.1051/futur:20053105

Sanghera, G. S. (2009). Travail et droits des enfants en Inde: lutte des ONG locales sur deux fronts. *Alternatives Sud, Contre me travail des enfants?*, 13, 81-102.

Smitha, & Sangita. (2008). Urban governance & service delivery in Bangalore : Public-private partnership. ISEC working paper n°189.

Urvashi Sadhwani. (2003). *Health Sector reforms in India. Initiatives from nine States* (p. 120). Government of India.

Vasudeva, S., Satish, G., Ananth, & Nagaveni, V. (2007). *Are there children in Vidhana Soudha?* Bangalore, India: UNICEF & Child Rights Trust.